

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-10-13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEAUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : VENTE DE PARCELLES AU BAILLEUR SOCIAL HABITAT 76

Le bailleur social Habitat 76 va construire 38 logements individuels et aménager 11 lots à bâtir au sein de la commune, sur les parcelles sises Rue de Milan.

Afin de réaliser cette opération, la commune va vendre au bailleur social les parcelles suivantes ;

- A 1201 d'une superficie de 9 629 M2
- A 1203 d'une superficie de 6 127 m2
- A 1204 d'une superficie de 34 m2
- A 1206 d'une superficie de 8 567 m2

Soit au total 24 537m2

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur des parcelles à 295 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'estimation du pôle d'évaluation domaniale des finances publiques en date du 18/02/2024, pour une valeur globale de 295 000 euros,

Considérant l'avis de la commission municipale n°3 qui s'est réunie le 5 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la vente au bailleur social Habitat 76 des parcelles suivantes, au prix de 295 000 euros, conforme à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale des finances publiques :
 - A 1201 d'une superficie de 9 629 M2
 - A 1203 d'une superficie de 6 127 m2
 - A 1204 d'une superficie de 34 m2
 - A 1206 d'une superficie de 8 567 m2

Soit au total 24 537m2

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

- Autoriser Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'acte de vente et tout autre acte ou décision, qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- Autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

